



## **Commune de Saint-Maixant (33490)**

### **Procès-verbal Conseil Municipal du 13 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'octobre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maixant s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. BERNADET Alain, Maire.

#### **Date de convocation**

06 novembre 2023

#### **Présents (12)**

M. BERNADET Alain, Maire.

M. DULUC Gérard, Mme Angélique GAURY, Adjointes,

Mme Patricia ARQUEY, Mme AURAIN Christiane, M. MEUNIE Jean-Christophe, M. FIEVET Rudy, M. ORGET Julien, Mme BERTRAND Nathalie, Mme FLEURIOT Carole, M. EMMANUEL-EMILE Juliot, Mme POINSTAUD Aurélie.

#### **Pouvoirs (03)**

Mme Magali LE LAGADEC a donné procuration à M. Alain BERNADET

Mme Catherine BANOS a donné procuration à M. Gérard DULUC

#### **Excusés (07)**

Mme Magali LE LAGADEC, Mme Catherine BANOS adjointes, M. Aurélien MAINET, Mme Julie SYNAKIEWICZ, Mme CHARDONNET Fabienne, Mme CHAUDERON Catherine, M. DEYRIARD Cédric, Conseillers Municipaux.

#### **Absent (0)**

#### **Secrétaire de séance :**

M. Jean-Christophe MEUNIE

#### **Auxiliaire :**

Mme Valérie BONNET

---

#### **Ordre du jour :**

0. Compte rendu de la réunion du 13 novembre 2023 ;
1. Convention destruction de nids de frelons asiatiques – Tarifs de la destruction.
2. Nomination de quatre agents recenseurs – recensement de la population 2024.
3. Renouvellement de contrat de travail Agent de service école primaire 26 heures.
4. Recrutement de deux agents contractuels de remplacement.
5. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
6. Rapport des commissions ;
7. Rapport des délégués ;
8. Communications du Maire ;
9. Divers

## **0. Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 octobre 2023**

Le compte rendu de la réunion du 10 octobre est validé à l'unanimité.

### **1. Convention de destruction de nids de frelons asiatiques**

Julien ORGET indique que le matériel commandé par la municipalité est déjà arrivé et il a déjà été utilisé à deux reprises sur la commune de Saint Maixant chez des particuliers.

Julien ORGET dit qu'il serait souhaitable de faire la communication dans le bulletin municipal.

Julien ORGET précise que la commune de Saint Macaire ne donnera pas suite à la proposition de convention faite par la Mairie de Saint Maixant.

Julien ORGET propose à l'assemblée de créer une commission composée de quelques élus qui examineront les demandes de destruction, il indique qu'en moyenne il prévoit environ six destructions par an.

Les élus qui se portent volontaires pour faire partie de cette commission sont :

Julien ORGET, Jean-Christophe MEUNIE, Nathalie BERTRAND.

### **2 Recensement de la population -**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. La Commune recevra une dotation forfaitaire d'un montant de 3782 euros, au titre de cette enquête de recensement 2024.

La Commune a été divisée en 4 districts selon les directives de l'INSEE.

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer la rémunération des 4 agents recenseurs.

Après avoir délibéré, le Conseil, considérant l'importance quantitative et qualitative du travail qu'effectueront les agents recenseurs :

- Fixe comme suite les critères de leur rémunération :

☞ 50€ par demi-journée de formation

☞ 50€ pour la tournée de reconnaissance

☞ 1,30€ par feuille de logement complétée (version papier ou internet)

☞ 1,80€ par bulletin individuel complété (version papier ou internet)

- Autorise Monsieur le Maire à recruter 4 agents recenseurs

➤ Adresse : 21 Bis A Allée de la Sérénité 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AK n°139, 156).

➤ Prix : 225 000.00 €.

### **03 Renouvellement contrat de travail agent de service école – 26 heures semaines à compter du 1<sup>er</sup> janvier**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'Elodie DARRIET, agent de service contractuel au sein du groupe scolaire, se termine le 31 décembre 2023. Il propose à l'assemblée de procéder à son renouvellement jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder au renouvellement de ce contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

### **04. Recrutement de deux agents contractuels**

Monsieur le Maire propose de recruter un adjoint administratif en contrat de remplacement au service administratif afin de pallier à l'absence d'Audrey GAZZIERO ainsi que d'un adjoint technique pour renforcer l'équipe des services techniques actuellement en sous-effectif. La mission locale nous a communiqué les coordonnées d'un jeune Saint Maixantais suivi par leurs services, qui n'est pas véhiculé, cette opportunité lui permettrait d'accéder à un premier emploi.

### **05 Décisions prises par le Maire**

M. le Maire de Saint-Maixant ayant indiqué à M. le Président de la CdC du Sud Gironde ne pas être intéressé par les biens suivants, celui-ci a renoncé à son droit de préemption :

**DIA 33438 23 A0028**

Bien : Maison de 90 m<sup>2</sup> sur terrain de 712 m<sup>2</sup>

Adresse : 16 lotissements le clos des lilas 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AI n° 48).

Prix : 252 700.00 €.

**DIA 33438 23 A0029**

Bien : Maison de 120m<sup>2</sup> sur un Terrain de 983 m<sup>2</sup>.

Adresse : 08 lotissement le clos des hortensias 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AI n°78).

Prix 120.000.00 €.

**DIA 33438 23 A0030**

Bien : Maison de 123 m<sup>2</sup> sur terrain de 234 m<sup>2</sup>.

Adresse : : 33 rue Casquit 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AM n°74).

Prix : 230 000.00 €.

**06 Rapport des commissions****Compte rendu réunion modif 1 du PLUi – Mairie de Saint-Maixant**

12 octobre 2023

**Rapporteur :** Gérard Duluc

**Présents :**

- M.Douence Vice-président CDC en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Mme Lamy De La Chapelle cheffe du Service Urbanisme et Habitat
- Mme Bové responsable du dossier « gens du voyage »
- M.Bernadet, Maire de Saint-Maixant

**Ordre du jour :**

- 1 - ZAEnR
- 2 - création de terrains familiaux pour les gens du voyage
- 3 - modification n° 1 du PLUi

**1-ZAEnR :**

Le dossier vous a été présenté lors du conseil municipal du 10 octobre, pour rappel, il s'agit des « Zones d'accélération des énergies renouvelables – ZAEnR »

Objectifs de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables

(loi 2023-175 du 10 mars 2023) :

Porter à 33% la part d'EnR dans notre consommation d'ici 2030

Terrains à cibler en ZAEnR

[Délaissés/terrains domaniaux \(routes, autoroutes, voies ferrées et fluviales\) friches](#)

[Parkings existants de plus de 1 500 m<sup>2</sup> \(Obligation d'y installer des ombrières sur au moins 50% d'ici mi-2028\)](#)

[Bâtiments aux toitures importantes \(secteurs des zones d'activité, bâtiments agricoles ou tertiaire...\)](#)

Concernant la commune de Saint-Maixant, le directeur du Carrefour Contact de Saint-Maixant est intéressé par la mise en place d'une ombrière.

**2-Création de terrains familiaux pour les gens du voyage :**

Le Schéma Départemental pour l'accueil des gens du voyage en Gironde prévoit l'obligation pour la CDC du Sud Gironde de créer 12 terrains familiaux, soit 24 places.

La CDC prend à sa charge le foncier, la construction et la gestion.

Ces terrains sont destinés à des familles en voie de sédentarisation. Ils sont composés d'un habitat (obligatoirement salle de séjour et sanitaires) et d'un espace extérieur.

Pour l'implantation de 2 terrains familiaux, il faut un espace minimum de 800 m<sup>2</sup>.

Chaque terrain doit comporter :

- 2 places de caravanes (150m<sup>2</sup> au total)
- 4 places de stationnement de véhicule
- 1 bâtiment avec pièce de séjour et bloc sanitaire

Les familles signent un bail de 3 ans renouvelable.

La commune de Saint-Maixant n'a pas de foncier qui pourrait être utilisé pour cette opération.

Par contre, nous avons proposé à Madame Bové, en charge de ce dossier à la CDC, de prendre contact avec les propriétaires des parcelles AC 73/74/75 rue Dutoya.

### **3- Modification N° 1 du PLUi :**

#### **Emplacement Réservé (ER) Allée de la Sérénité :**

Situé sur la parcelle AK 56 cet ER, d'utilité publique, est demandé pour améliorer la visibilité d'accès au lotissement des Bergeronnettes.

Il était initialement évalué à 770 m<sup>2</sup>, mais sera ramené, probablement, à 400 m<sup>2</sup> maximum après discussion avec les propriétaires.

#### **Emplacement Réservé (ER) de la rue Cariot :**

Situé sur la parcelle AA80, cet ER est également d'utilité publique. Il est demandé pour que les automobilistes puissent s'arrêter au feu sans être au milieu de la VC. Cela permettrait aux véhicules arrivant de la D10 de pouvoir accéder à la rue Cariot plus facilement.

Il est évalué à 169 m<sup>2</sup>.

Ces deux projets devraient être validés. Puis nous prendrons contact avec les différents propriétaires afin de déterminer le montant des transactions.

### **Equipement Public sur notre foncier :**

Nous avons fait l'acquisition des parcelles AB 1/2/4/5/8/9 situées au N/E de l'Ecole (Total : 10 218 m<sup>2</sup>), pour être en mesure de répondre aux opportunités ou aux demandes qui pourraient se présenter pour construire, soit :

- une extension de l'Ecole,
- une extension des Services Techniques,
- une Résidence Autonomie
- une crèche intergénérationnelle (le plus souvent, crèche faisant parti du même ensemble bâti que l'EHPAD)
- une salle de sport

Lors de l'élaboration du PLUi, **il nous avait été bien spécifié** (au cours d'une réunion individuelle avec Citadia et le responsable Urbanisme de la CDC) **que ces terrains seraient classés en zone A et que nous pourrions y construire des équipements d'intérêts publics uniquement.**

Aujourd'hui, d'après le règlement actuel de la zone A « sont autorisées en zone A les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs à condition qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain ou elle sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ».

L'interprétation de cette formulation interroge et c'est pour cette raison que Madame Lamy De La Chapelle nous propose la création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) afin d'être assurés que le projet puisse être réalisable.

Toutefois, comme notre objectif n'est pas encore arrêté, il est trop tôt pour créer un STECAL. En effet, cela nécessiterait que le projet soit arrêté pour pouvoir être décrit de façon précise et notamment sur les caractéristiques de la construction envisagée.

Par conséquent, comme il n'y a rien de bloquant en l'état, la CDC nous propose d'en rester là.

Lorsque nous aurons arrêté notre projet, nous interrogerons le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) sur la possibilité de d'instruire notre projet en l'état du PLUi (solution 1), ou sur la nécessité de créer un **STECAL via une modification ultérieure du PLUi** (solution 2).

Nous avons également demandé le passage de cette zone A en zone « U secteur d'équipement d'intérêt collectif et de service public » (c'est-à-dire comme elle était avant le PLUi).

Pour le passage de la zone en «U secteur d'équipement d'intérêt collectif et de service public », **la procédure de modification ne nous permet pas d'agrandir la zone U et de diminuer la zone A.**

Cette option n'est pas envisageable dans le cadre de la procédure de modification engagée (modif actuelle n°1), **mais elle pourrait être traitée à l'occasion d'une procédure de révision ultérieure qui est plus complexe que la modification** (solution 3).

## **Dossier parcelle A 614 :**

Madame Lamy De La Chapelle nous informe que la DDTM a contacté la CDC à ce sujet, affaire à suivre.

## **Commission technique** **Rapporteur Gérard DULUC**

### **Sommaire**

- Organigramme de clés
- Eclairage public (EP)
- Paritel
- Point sur les gros chantiers
- Point sur subventions 2024
- Société Antoine Espaces Verts (AEV)
- Modificatif du règlement de la Salle des Fêtes pour les Blés d'Or
- Travaux divers

### **Organigramme clés :**

La fabrication des cylindres et des clés a pris du retard. Par conséquent la livraison des clés est prévue en S46 et la pose se fera le mercredi 22 et le mercredi 29 novembre.

### **Eclairage public (EP) :**

Pour l'EP, le point a été fait avec le SDEEG. Il reste un EP à remplacer (157).

Pour les boîtes de commandes, il y a encore beaucoup de travail à faire pour les mettre aux normes imposées par ENEDIS qui sont:

- l'installation d'un compteur à l'intérieur de la commande
- l'installation d'un disjoncteur à l'extérieur de la commande

Seules 4 boîtes de commande sur la vingtaine de la commune sont opérationnelles.

Le SDEEG va faire le point avec ENEDIS afin de savoir ce qui peut être réalisé par chacun des organismes et ce qui sera facturé à la collectivité.

La mise aux normes des commandes est obligatoire pour des raisons de sécurité et cela nous permettra d'être facturés au réel.

Il faudra donc prévoir une dernière tranche de travaux à mettre au budget 2024. Le SDEEG va nous faire parvenir un devis.

---

### **Paritel :**

Le commercial est passé pour nous informer que nous sommes éligibles à la fibre...nous le savions déjà et lors du passage d'Orange à Paritel nous avons refusé la fibre car nous avons le VDSL (2 à 3x plus rapide que l'ADSL).

D'ici fin 2024, nous serons obligés de passer à la fibre ... avec une augmentation d'environ 20 € par ligne (30 à 50 €). Cela devra se faire au début du dernier trimestre.

D'autre part, nous avons fait venir un technicien pour remettre la ligne de l'extension (cycle 2) en service (débranchement suite à un orage certainement). Et nous avons fait un transfert de la ligne ST qui ne sert plus à la ligne du bureau de la maternelle. Par conséquent le cycle 1 pourra être appelé de l'extérieur et également passer des appels vers l'extérieur.

### **Point sur les gros chantiers :**

Les opérations en cours :

**Accessibilité WC foyer PMR** : Peinture, électricité, APS, plomberie menuiseries intérieures terminées

Il reste les menuiseries extérieures à poser avec un peu de maçonnerie en amont.

Proposition APAVE pour validation : 1 140 € valable jusqu'au 15/12/2023

### **La cuve de récupération des EP derrière la salle des fêtes :**

Elle est installée, il faut effectuer le branchement électrique de la pompe afin de pouvoir prélever l'eau qu'elle contient. Il reste à faire l'enrobé du trottoir situé à l'arrière de la salle des fêtes.

**Piste City stade :**

Il reste à réaliser le marquage.

**Travaux de rénovation de l'Eglise :**

Le panneau de chantier a été commandé et devrait être posé ces jours-ci.

**Aménagement du cimetière et pose colombarium :**

- la pose du columbarium par la société Turani est prévue avant la fin de l'année.
- installation des robinets, remplissage des puisards et montage des abris à partir de S46.
- plantations arbres et arbustes à partir de S46

**Réfectoire :**

Pour cause de fuite, il faut remplacer le grand radiateur du réfectoire. Le devis est de 1746 €.

---

**Point sur les subventions 2024 :**

**Opération pour la mise en accessibilité PMR foyer/bibliothèque :** Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien Investissement Local (DSIL) : non retenue... c'est un comble compte tenu des exigences de l'Etat en la matière, pour rappel l'opération citée ci-dessus est de l'ordre de 38 000 € !

**Opération pour la rénovation des toitures terrasses de la cuisine et du réfectoire :**

Demande de subvention au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) accordée pour un montant de : 9 271.50 €

Demande de subvention auprès du Département accordée pour un montant de 3 576,00€

Soit un total de subventions de 12 847.5 € sur un investissement de 32 748 €

**Opération pour la rénovation de la mini piste d'athlétisme du city stade :**

Demande de subvention au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) accordée pour un montant de 6 994.12 € sur un investissement de 20 030 €

**Opération rénovation de l'Eclairage Public :**

Demande de subvention au titre du Fonds Verts accordée pour un montant de 23 482.00 €

Subvention du SDEEG pour un montant de 10 973.03 € (TVA 20% sur le HT de 54 865.15 €)

Soit un total d'aides de 34 455.03 € pour un montant TTC de l'opération de 69 678.74 €

**Société Antoine Espaces Verts (AEV):**

Un nouveau chef de chantier vient de prendre ses fonctions. Le chantier a repris où il s'était arrêté en mars 2023, à savoir : vérification et fixation de tous les éléments métalliques qui signalent les emplacements de parking et plantation d'essence résistant à la chaleur sur les talus de la Poste et de l'esthéticienne.

---

**Modification du règlement de la Salle des Fêtes pour les Blés d'Or :**

L'Association des Blés d'Or s'est octroyé un deuxième jeudi de « petit loto ». Il s'agit du 3<sup>ème</sup> jeudi du mois.

Il n'est, bien sûr, pas question d'empêcher les anciens d'organiser des activités.

Mais, cela aurait été bien de prévenir la Mairie en amont. En effet, cela implique un complément d'organisation et de consignes pour l'ouverture et la fermeture de la barrière qui permet l'accès à la Salle des Fêtes.

Le règlement va être modifié dans ce sens et les règles du « petit loto du 1<sup>er</sup> jeudi du mois » s'appliqueront à ce 2<sup>ème</sup> loto, notamment en ce qui concerne l'ouverture de la barrière sur demande le matin pour la préparation et le stationnement des participants sur les deux places et non autour de la Salle des Fêtes ou devant les ST.

---

## **Travaux divers :**

- Nettoyage de l'emplacement « compost » et mise à plat de la zone (4hx2)
  - Réalisation des massifs du Monument aux Morts
  - Engazonnement des autour du city stade
  - Ponçage et rénovation poutres extérieures au-dessus de l'entrée des cuisines
  - Petits travaux aux cuisines (recoller carrelage – remplacer siphon évier cuisine)
  - Divers petits travaux dans l'Ecole (fixation frise, refaire encadrement porte, réparation d'un petit meuble, réparation porte garage Nord,)
  - Organisation matérielle du cross de l'Ecole
  - Inventaire et rangement de tous les panneaux de signalisation
  - Remplacement serrure grille accès périscolaire
  - Peinture partie intérieure porte de communication biblio/foyer
  - Remise en place d'un panneau 30 sur la route du Bas
  - Nettoyage des passages de digues
  - Nettoyage du rond-point de Malagar
  - Tonte et taille sur différents secteurs
- Ramassage des déchets sauvages sur les Départementales et sur les VC (tous les mardis) et nettoyage des abris bus

## **07 Rapport des délégués**

Néant

## **08 Communication du Maire**

12.10 Projet 1<sup>ère</sup> révision du PLUI : Emplacements réservés, régularisation TREMY, Equipement public sur notre foncier.

17.10 cross école remise médailles

18.10 Réunion Ecole bilan rentrée scolaire 2023 – 2024 commission Angélique GAURY

27.10 Fourgons sur terrain PHILAKHANE gens du voyage Terrain SOUCHARD

03.11 17H00 signature PACS

07.11 Conférence des Maires : déontologue, SICTOM

09.11 CVLV – Pôle social rural à Saint Macaire

11.11 Commémoration

11.11 Projet cabanes de vigne, circuit de randonnées, rencontre avec Valérie CHAMPIGNY élaboratrice du projet CVLV.

## **09 Questions diverses**

M. le Maire indique que chaque commune doit désigner un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile. Ce référent sera désigné lors de la prochaine réunion qui aura lieu en décembre 2023.

Monsieur le Maire indique que le SICTOM a lancé l'expérimentation du bac de tri en porte à porte. Vu les résultats concluants obtenus sur les communs tests, les délégués ont voté la généralisation à l'ensemble du territoire de la collecte de tri en porte à porte et pour motiver la population à faire le tri, il est envisagé 1 seul ramassage par semaine au lieu de deux actuellement.

Monsieur le Maire indique que Catherine BANOS, actuellement délégué au SICTOM a présenté sa démission de cette délégation compte tenu de son éloignement géographique, M. le maire se propose de la remplacer dans cette fonction.

Julien ORGET indique que pour le projet cabanes de vigne, le groupe d'élus qui travaillent sur ce dossier prévoit l'élaboration d'une carte, création d'un parcours chemins autour des cabanes de vigne, la participation du conseil municipal sera probablement sollicitée.

Monsieur le Maire indique que l'association Pétanque loisir a proposé la rénovation de la cabane à René, les membres proposent que la commune achète les matériaux, et se sont les membres de l'association qui effectueront les travaux. Le devis concernant l'achat des matériaux s'élève à 1847 €.

M. le Maire informe l'assemblée que la gendarmerie de Toulence organise le 25 novembre 2023 de 09h00 à 12h00, une marche et course solidarité à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. RDV au stade de Toulence participation de 2,00 € /personne. Fonds reversés à l'association APAFED.

Nathalie BERTRAND dit qu'elle peut travailler sur la préparation du bulletin municipal, et la communication elle souhaite faire des choses et faire vivre cette commission uniquement si elle a la légitimité de les mener à bien.

Christiane AURAIN demande si la porte coulissante de la salle des fêtes doit obligatoirement être fermée.

Monsieur le Maire communique quelques dates importantes à venir :

- Repas des aînés le 09/12/2023
- Repas de Noël de l'école le 22/12/2023
- Cérémonie des vœux le 13 janvier 2023.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**

**Le Maire,  
M. Alain BERNADET**

**Le Secrétaire de séance,  
M. Jean-Christophe MEUNIE**